

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE BANVILLE

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2023

Convocation du 21 mars 2023

Membres : 14  
Présents : 13  
Absents : 1  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame BACA Nadine, Maire.

Présent(e)(s) : Nadine BACA, Joëlle BABIAK, Nathalie COSTIL -LESAGE, Vincent DAUCHY, Jérémy TANQUEREL, Victorien EGRET, Didier EGRET, Florence LEFRANCOIS, Dominique PIVET, Philippe GAUDIN, France MICHEL, Sébastien LEJUEZ, Erika DELIVERT

Absents excusés : Noël BROCHET (procuration à Philippe GAUDIN)

Secrétaire de séance : Victorien EGRET

Le quorum est atteint.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022- délibération 2023-09**

Les membres du conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats du compte de gestion 2022 qui correspondent au compte administratif 2022.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – délibération 2023-10**

Madame la Maire est sortie pour le vote du compte administratif :

Votants : 12

Madame LEFRANCOIS Florence, doyenne, a fait voter le compte administratif qui a été APPROUVÉ à l'unanimité.

Il s'établit comme suit :

Section investissement :

Recettes : 270 490.04 €

Dépenses : 51 654.08 €

**EXCEDENT : 218 835.96 €**

section de fonctionnement

Recettes : 408 513.66 €

Dépenses : 263 882.05 €

**Excédent : 144 631.61 €**

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023- délibération 2023-11**

Le conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

A DECIDE d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

	SUBVENTION 2023
ADMR DE RYES	200
BANVILLE S ANIME	300
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME CHERBOURG	50
ASS DE PECHE DES 2 VALLEES	100
ASS PARENTS D ELEVES	500
COOPERATIVE ECOLE AIDE VOYAGE GRANVILLE	30 € par élève (38 élèves Banville)
SECOURS CATHOLIQUE COURSEULLES	50
COMITE JUNO CANADA	50
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE COURSEULLES	200
ASSOCIATION DE CHASSE	300
ANCIENS DE BANVILLE	200
ASSOCIATION SPORTIVE DES 3 VALLEES	100

## **VOTE DES TAUX DES TAXES 2023-délibération 2023-12**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé de ne pas augmenter les taux.  
le taux des 3 taxes reste comme suit :

Taxe foncière sur bâti : 27.19 %

Taxe foncière sur non bâti : 22.78 %

Taxe d'habitation : 8.53 %

## **VOTE DU BUDGET 2023- délibération 2023-13**

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Section d'investissement dépenses et recettes : 543 000 €**

**Section de fonctionnement dépenses : 462 004.14 €**

**Section de fonctionnement recettes : 934 451.76 €**

## **DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA CREATION D'UN PLATEAU A L'INTERSECTION RUE DU MARCHÉ ET RUE DES CLOSETS SUR LA RD 12- délibération 2023-14**

Suite au projet de réaménagement, de sécurisation et de mise en valeur la traverse bourg sur la RD 12, il a été proposé de prévoir un plateau à l'intersection rue du marché et rue des closets  
l'estimation est de 59 661 € HT.

De ce fait, Madame la Maire a demandé au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une aide financière dans le cadre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- A AUTORISE Madame la Maire à demander auprès du Conseil Départemental une aide financière dans le cadre des amendes de police.

## Adressage - Dénomination des voies- délibération 2023-15

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite **loi 3DS**) ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- A VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)

A AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la

nom_complet	nom_complet_maj
Rue des Écrottes	RUE DES ECROTTES
Rue de la Kaize	RUE DE LA KAIZE
Rue de la Grange Guesnon	RUE DE LA GRANGE GUESNON
Avenue des Chasses	AVENUE DES CHASSES
Rue de la Mare Gallée	RUE DE LA MARE GALLEE
Chemin du Tour du Parc	CHEMIN DU TOUR DU PARC
Rue des Maillots	RUE DES MAILLOTS
Rue du Molot	RUE DU MOLOT
Rue du Camp Romain	RUE DU CAMP ROMAIN
Rue du Bout de Haut	RUE DU BOUT DE HAUT
Impasse du Ruguet	IMPASSE DU RUGUET
Rue du Bout de la Ville	RUE DU BOUT DE LA VILLE
Rue des Closets	RUE DES CLOSETS
Chemin du Bois	CHEMIN DU BOIS
Rue du Marché	RUE DU MARCHÉ
Route de Sainte-Croix	ROUTE DE SAINTE-CROIX
Rue des Champs	RUE DES CHAMPS

Rue du Clos Saint-Julien	RUE DU CLOS SAINT-JULIEN
Impasse de l'Orme	IMPASSE DE L'ORME
Impasse de l'Église	IMPASSE DE L'EGLISE
Rue des Moutiers	RUE DES MOUTIERS
Impasse des Bas Jardins	IMPASSE DES BAS JARDINS
Chemin du Val	CHEMIN DU VAL
Chemin des Coteaux	CHEMIN DES COTEAUX

### **RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT DES MOUTIERS- délibération 2023-16**

Dans la délibération du 13 février 2023, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession de l'ensemble des espaces et équipements du lotissement des Moutiers.

Cette rétrocession comprend 292 m de voirie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- A CONFIRME la rétrocession de 292 m de voirie

### **TARIFS GITES 2023-délibération 2023-17**

Il a été proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location des gîtes 329-330-331-333 :

	GITE 330	GITE 331	GITE 329	GITE 333
JUILLET/ AOUT				
SEMAINE	575	575	610	610
JUIN ET SEPTEMBRE				
SEMAINE	460	460	510	510
MID WEEK	380	380	430	430

Plateforme AIRBNB et BOOKING : frais de 15 %

La Conciergerie du Bessin : frais de 12 %

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

A ACCEPTE ces tarifs et ces frais.

SEANCE LEVEE A 20 H 15